

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Un collectif d'avocats, de médecins, d'éducateurs, de responsables associatifs
et de personnalités engagées se mobilise...

Pour des délégations aux droits des enfants dans chaque commune.

***"Plus qu'une proposition, c'est une évidence: les 14 millions d'enfants en France
ont droit à une délégation dédiée et à une participation active dans
l'administration des villes"***

Francesca Pasquini, ancienne députée
membre de la délégation aux droits des enfants

Pour une délégation aux droits des enfants dans chaque mairie

Quatorze millions d'enfants vivent en France, près d'un habitant sur six. Ils respirent le même air pollué, subissent la même crise du logement, les mêmes canicules et les mêmes tensions sociales que les adultes. Pourtant, leur voix reste quasi absente là où se décide une grande partie de leur vie quotidienne : les mairies.

Dans la plupart des exécutifs municipaux, les droits des enfants sont dissous dans des délégations « éducation » ou « jeunesse ». Utile, mais insuffisant : on continue à penser les enfants comme « des citoyens de demain » plutôt que comme des sujets de droit : droit à être protégés des violences, droit à un logement digne, droit à une alimentation saine, droit à une libre conscience, droit à jouer, à se soigner, à participer aux décisions qui les concernent, comme la Convention Internationale des droits de l'enfant le rappelle.

Or les signaux d'alerte s'accumulent. Des scandales de violences sexuelles éclatent, des collectifs de parents et de professionnels dénoncent les violences dites « éducatives ordinaires », l'insécurité dans certains accueils, l'absence de réponses structurées.

Garantir la prise en compte des droits de l'enfant

À l'approche des municipales, nous proposons une mesure simple, lisible et transpartisane : qu'à l'issue des élections, chaque exécutif municipal crée

une délégation aux droits des enfants. Sa mission : garantir que, dans toutes les politiques locales, les décisions soient relues à la lumière de la Convention internationale des droits de l'enfant.

- **Rompre les inégalités de naissance** En considérant chaque enfant comme un administré à part entière : diagnostics locaux, suivi des situations de grande précarité, articulation avec les politiques de logement.
- **Faire reculer les violences** En coordonnant la prévention : formation des professionnels au repérage, transparence des recrutements, protocoles clairs en cas de signalement.
- **Donner du poids à la parole des enfants** En renforçant les conseils municipaux d'enfants et de jeunes comme espaces où ils formulent des propositions concrètes.
- **Mettre la santé globale au cœur des communes** En reliant éducation dehors, rénovation des bâtiments scolaires, qualité des repas, accès aux soins.
- **Penser les villes à hauteur d'enfant** Sécuriser les abords des écoles, développer les mobilités douces, redistribuer l'espace public au profit du jeu.

Une responsabilité politique clairement assignée

Une telle délégation offrirait un visage, une responsabilité politique clairement assignée. Les parents sauraient à qui s'adresser. Les associations, les collectifs de jeunes, les professionnels de l'enfance auraient un interlocuteur identifié.

En 2026, chaque liste candidate pourra promettre plus de sécurité, de nature, de sport, de culture. Nous proposons qu'elle réponde d'abord à une question simple :

Qui, dans votre futur exécutif municipal, portera explicitement la responsabilité politique des droits des enfants ?

Délégations municipales aux droits des enfants

Initiative portée par Francesca Pasquini, soutenue par la Fabrique des Communs Pédagogiques

Madame, Monsieur,

Vous avez signé l'engagement à créer une délégation aux droits de l'enfant dans chaque mairie et nous vous en remercions !

Pour valider votre engagement, pourriez-vous nous envoyer un mail de confirmation, avec la tête de liste de votre commune en copie à benjamin.g@fabpeda.org ?

La liste des candidats engagés est disponible [ici](#). Un visuel sera automatiquement généré sur cette même page. N'hésitez pas à le récupérer et l'utiliser.

Par ailleurs, un kit pour faciliter la mise en oeuvre des missions de la personne élue qui aura la délégation aux droits de l'enfant vous sera fourni à partir de mai 2026.

Encore merci pour votre engagement.

Bien cordialement.

Francesca Pasquini, directrice d'école, ancienne députée membre de la délégation aux droits des enfants, administratrice de la Fabrique des Communs Pédagogiques

Benjamin Gentils, directeur de la Fabrique des Communs Pédagogiques

Nous retrouver : <https://droits-des-enfants.org/>